



## DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE

### IDENTIFICATION

Nom	Prénom
Date de naissance	Pays de naissance
Citoyenneté : canadienne <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> précisez :	

### EMPLOI

Secteur d'exercice				
Titre ou responsabilités	Supérieur			
Nom de l'employeur	Depuis	jour	mois	année

### COORDONNÉES

Adresse au domicile		appartement	
no.	rue		
ville	province	code postal	pays
Téléphone	Courriel		
Adresse de l'employeur		bureau	
no.	rue		
ville	province	code postal	pays
Téléphone	Télocopieur	Courriel	

### STATUT PROFESSIONNEL

Indiquez l'organisme professionnel dont vous êtes membre et votre numéro de permis.

Organisation	No
--------------	----

### DIPLÔMES UNIVERSITAIRES Indiquez l'institution, le titre et l'année du diplôme.

Dernier:
Précédent:
Précédent:

### SANCTION DISCIPLINAIRE OU AUTRE

Avez-vous déjà fait l'objet d'une sanction ou reconnu coupable:

a) d'une faute disciplinaire (droit professionnel) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
b) d'un acte criminel au Canada ou à l'étranger ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
c) d'une infraction à une loi environnementale ou une loi sur les valeurs mobilières au Canada ou à l'étranger ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Si vous répondez oui à une de ces questions, veuillez donner des détails sur une feuille distincte.



## DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE

(LRQ C-26 art. 42.4)

### OBJET DE CETTE DEMANDE

Client ou employeur

Adresse

no.

rue

bureau

ville

province

code postal

pays

Responsable

Dates De:

à:

Lieu:

Nature du travail à accomplir:

### DOCUMENTS À FOURNIR

#### Tout demandeur :

- Présente demande complétée ;
- Preuve d'assurance responsabilité professionnelle ;
- Photocopie d'un document officiel avec photo (passeport ou permis de conduire).
- Confirmation de membre en règle d'association mère

#### Non membre d'un ordre professionnel ajoutez :

- Curriculum vitae ;
- Lettre justificatrice du client ou de l'employeur.

Inclure le paiement des droits. • Seuls les dossiers complets seront traités.

**PAIEMENT 1 793.61\$** pour 1 an ou **896.81\$** pour 3 mois - taxes incluses <sup>1</sup> Paiement

inclus: Montant :

\$ \* Virement Numéro de carte:



Chèque <sup>2</sup>



\* Mandat postal



VISA



MasterCard



Expiration :

Mois / Année

Titulaire de la carte

Signature <sup>3</sup> :

Date:

Jour / Mois / Année

\* Pour tout paiement effectué par virement bancaire ou mandat postal, veuillez communiquer avec le secrétariat à l'adresse [secretariat@ogq.qc.ca](mailto:secretariat@ogq.qc.ca).

Je m'engage à respecter et appliquer toutes les règles auxquelles sont soumis les membres de l'Ordre des géologues et je m'engage à collaborer pleinement avec toute enquête de l'Ordre suite à mon intervention, le cas échéant.

Je déclare solennellement que les renseignements fournis avec cette demande sont complets et exacts et j'autorise l'Ordre des géologues du Québec à partager cette information avec toute autorité compétente.

Signature : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

**Note : Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de la demande.**

Jour / mois / année

## NOTES EXPLICATIVES

### Statut professionnel

Seul un permis de pratique décerné par un organisme légalement habilité à contrôler une profession sous une juridiction donnée confère un statut professionnel au sens légal. Signifie membre d'une association constituante soit les membres des autorités réglementaires regroupées au sein de Géoscientifiques Canada, du Association of State Boards of Geology (ASBOG) des États-Unis d'Amérique, du Consiglio Nazionale dei Geologi de la République italienne; du South African Council for Natural Scientific Professions de la république sud-africaine sinon de l'Ilustre Colegio Oficial de Geólogos du Royaume d'Espagne.

Les sociétés savantes ou associations sectorielles ne confèrent pas de statut professionnel au sens du Code des professions et de la Loi sur les géologues.

### Objet de la demande

Donnez une information succincte mais complète pour chaque élément énuméré dans ce cadre.

Le responsable est le professionnel responsable de l'activité ou du projet.

N'oubliez pas qu'une autorisation spéciale ne peut être délivrée que pour un projet défini.

### Lettre justificatrice

Le client/employeur doit donner les motifs du recours à une personne qui n'est pas soumise au contrôle professionnel.

### Délais

Une autorisation peut être délivrée dans la semaine suivant la réception d'une demande complète. Une demande incomplète ou des circonstances particulières peuvent entraîner des délais additionnels.

### Règlements

Les lois, règlements et normes concernant la profession de géologue sont disponibles sur le portail de l'Ordre à [www.ogq.qc.ca](http://www.ogq.qc.ca).

La législation concernant le droit du travail, la santé, les mines, l'environnement, etc. se trouve sur le portail du gouvernement du Québec à <http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/loisreglements.fr.html>

**1 Droits exigés:** montants sujets à changement sans préavis ; frais d'administration non-remboursable 1793,81 \$ pour autorisation jusqu'à 1 an **ou** 896,81\$ pour autorisation jusqu'à 3 mois .

**2** Payable à : **Ordre des géologues du Québec.**

**3** Par ma signature, j'autorise que ma carte de crédit soit débitée du montant indiqué.